

## PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes de PLUZUNET, CAVAN, PRAT, BEGARD

Par arrêté préfectoral du 26 Février 2016, une enquête publique d'un mois du **29 Mars 2016 au 30 Avril 2016 inclus**, est ouverte dans la commune de PLUZUNET, sur la demande présentée par le SMITRED OUEST D'ARMOR en vue de la réalisation et l'exploitation d'un banaliseur autoclave DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) en annexe d'une unité de valorisation énergétique existante située à PLUZUNET au lieu-dit « Quelven ».

Les communes de CAVAN, PRAT et BEGARD sont touchées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier en mairie de PLUZUNET, aux jours et heures habituels d'ouverture soit lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 30, jeudi et samedi de 8 H 30 à 12 H 00, consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de PLUZUNET ou par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr) ou adresser toute correspondance à la Préfecture des Côtes d'Armor – Bureau du Développement durable – BP 2370 – Place du Général de Gaulle – 22023 – Saint-Brieuc Cédex.

L'avis de l'autorité environnementale est également consultable sur le site Internet de la Préfecture des Côtes d'Armor.

Sont désignés par le Tribunal administratif de RENNES, M. Jean-Yves RONDEL, chef de service des équipements publics au conseil général, en retraite et M. Robert SAUTEREAU, professeur des écoles en retraite, respectivement commissaire-enquêteurs titulaire et suppléant. Le commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de PLUZUNET, les :

- |                                 |                         |
|---------------------------------|-------------------------|
| - <b>Mardi 29 mars 2016</b>     | <b>de 9H00 à 12H00</b>  |
| - <b>Vendredi 8 avril 2016</b>  | <b>de 14H00 à 17H00</b> |
| - <b>Mercredi 13 avril 2016</b> | <b>de 14H00 à 17H00</b> |
| - <b>Mardi 19 avril 2016</b>    | <b>de 14H00 à 17H00</b> |
| - <b>Vendredi 30 avril 2016</b> | <b>de 9H00 à 12H00</b>  |

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture des Côtes d'Armor – Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales – Bureau du Développement Durable et à la Mairie de PLUZUNET, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet de la préfecture des Côtes d'Armor : <http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr> pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.